

AVIS PUBLIC

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2020

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2020

AVIS PUBLIC est par la présente donné, que conformément à l'article 320 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*, la séance ordinaire du conseil municipal du mardi 7 juillet 2020 débutera à **18h** et se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Beauharnois située au 660, rue Ellice.

QUE le conseil municipal de Beauharnois siègera exceptionnellement à **huis clos** et les membres du conseil sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à cette séance par tout moyen de communication;

QUE conformément au 3^e paragraphe de l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 26 avril 2020, la vidéo de la séance du 7 juillet 2020 sera disponible sur le site internet de la Ville de Beauharnois sous l'onglet « Vivre – Conseil municipal – séance du conseil et ordre du jour – procès-verbaux – Vidéo du 7 juillet 2020 » dans les jours suivants celle-ci.

Donné à Beauharnois, le 3 juillet 2020.

Me Karen Loko,
Greffière